



Hôtel-Dieu : 05.61.77.84.70
Purpan haut : 05.61.77.77.08
Purpan plaine : 05.61.77.10.88
Rangueil : 05.61.32.25.67
Larrey : 05.67.77.14.11
La Grave : 05.61.77.79.71
Garonne : 05.34.55.76.78
IUCT / Oncopole : 05.31.15.63.77
Fontaine Salée : 05.61.90.92.90

Mails / réseaux sur notre site

Prise en charge des mutuelles : c'est encore repoussé

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoyait que les agents de la Fonction Publique Hospitalière bénéficient d'une complémentaire santé prise en charge partiellement par l'employeur à compter du 1er janvier 2026. Le PLFSS 2026 prévoit désormais un report à janvier 2027, si cela n'est pas repoussé pour une 3ème fois !

Les agent·es hospitalier·ères deviennent ainsi les derniers travailleur·ses du pays à ne pas bénéficier d'une prise en charge employeur de leur mutuelle.

Gratuité des soins pour les fonctionnaires

Cependant, **tous les stagiaires et titulaires ont droits à la gratuité des soins** et des médicaments à l'hôpital **sous présentation de la carte professionnelle + formulaire** (QR code). Ceci est considéré comme un avantage en nature.

Art. L. 722-1 du Code Général de Fonction Publique : « *Le fonctionnaire hospitalier bénéficie, dans l'établissement où il est en activité, de la gratuité :* »

- Des soins médicaux qui lui sont dispensés ;
- Des produits pharmaceutiques que lui délivre pour son usage personnel la pharmacie de l'établissement, sur prescription d'un médecin de ce dernier. »

Sont dans la gratuité des soins :

- Les **consultations médicales et paramédicales au CHU** (médecins, chirurgiens, dentistes, sages-femmes, kiné, orthophonistes, orthoptistes, podologues)
- Les **soins médicaux**
- Les **hospitalisations**
- Les actes de **biologie** ou de **radiologie** (sur prescription d'un praticien hospitalier du CHU et réalisés au CHU)
- Les **produits pharmaceutiques** (pharmacie du CHU à PDV et Rangueil)

Des soins gratuits pour tous

Constraindre à souscrire à une mutuelle rentre dans la **volonté de privatiser de notre système de santé publique**.

Au lieu d'avoir un système de santé basé uniquement sur la sécurité sociale (le 100% sécu), on nous oblige à payer une mutuelle privée qui pourra miser notre argent sur les marchés financiers.

La CGT revendique un système de santé public accessible à toutes et tous selon les besoins et non les moyens.



Formulaire de prise en charge soins gratuits et modalités d'accès